

N°14-09-78

L'an deux mil quatorze, le lundi 8 septembre à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LEROY, Président, suite à la convocation en date du 29 août 2014.

**Présents :**

Mesdames POURCHEL I. ; LHERMITTE M.P. ; CARVALHO H. ; POULAIN P. ; RITAINE E. ; DELRUE J. ; DEGREMONT F. ; WESTENHOEFFER V. ; BERQUEZ M.L. ; BOIN E. ; LEMAIRE C.

Messieurs PRUVOST M. ; DEVIGNE A. ; ALLOUCHERY J.M. ; BOUFFART J. ; DUWAT A. (pouvoir de M. BRUGGEMAN) ; GARDIN J. ; LHEUREUX M. ; FRANQUE G.A. ; CRETON S. ; CRENLEUX L. ; GUILLEMANT S. ; DELATTRE J. (pouvoir de N. DE JONGHE) ; MONFAIT D. (pouvoir de D. DOURIEZ) ; CROQUELOIS J.M. ; CLABAUT A. ; COLIN G. ; MAGERE M. ; WALLET B. ; LANCE R. ; WAUQUIER A. ; COYOT J.C. ; WAVRANT M. ; CORDIER A. ; BACQUET J. ; GALLET J.M. ; DENUNCQ R. ; TELLIER C. ; EVRARD D. ; LEFEBVRE S. ; FOURRIER B. ; DELATTRE G. ; DELANNOY J. ; HOCHART J.L. ; WYCKAERT G. ; BEE D.

**Absents excusés :**

Madame DE JONGHE N. (pouvoir à J. DELATTRE) ; DOURIEZ D. (pouvoir à D. MONFAIT).

Messieurs BRUGGEMAN M. (pouvoir à A. DUWAT) ; SAGNIER F. ; DUFOUR O.

**Absents :**

Madame PIRET R.

Messieurs VASSEUR C. ; CHARLEMAGNE V. ; FOURNIER D. ; DEVIGNE G.

Madame Isabelle POURCHEL est élue secrétaire.

**OBJET : PLAN 100.000 LOGEMENTS – SIGNATURE D'UNE NOUVELLE CONVENTION DE PARTENARIAT**

**CONTEXTE GENERAL**

La Région Nord-Pas de Calais compte 1 400 000 logements construits avant 1990 soit 80% de l'ensemble du parc de logements. Constatant la consommation énergétique élevée de ces logements (317kWh/m<sup>2</sup>.an) par rapport à la norme « BBC rénovation » (104kWh/m<sup>2</sup>.an), la Région s'est fixé pour objectif de réhabiliter ces logements d'ici 2050, soit 35 000 logements par an.

Décliné à l'échelle du Pays de Saint-Omer, cet objectif impose la réhabilitation de 41 000 logements d'ici 2050 soit environ 1000 logements par an.

Pour mettre en œuvre ces objectifs, la Région a créé une politique spécifique, le « Plan 100 000 logements ». Ce plan a été décliné pour la mise en œuvre au niveau du Pays de Saint-Omer dans une convention de partenariat entre la CASO, les communautés de Communes, le SMLA et la Région, signée au début de l'année 2014.

**SIGNATURE D'UNE NOUVELLE CONVENTION**

Afin d'intégrer la Communauté de Communes du Canton de Fruges au dispositif et de le proroger jusqu'au 31 décembre 2016, il est proposé de signer une nouvelle convention de partenariat.

Cette nouvelle convention inclura donc des actions qui seront menées sur le territoire de Fruges. Elle permettra en outre le bon déploiement de l'ensemble des actions en 2015 et 2016, notamment celui des audits énergétiques et environnementaux.

Hormis ces modifications, la nouvelle convention reprend la trame de la convention initiale au travers de quatre volets principaux d'intervention :

- **Volet Habitat durable** : réhabilitation du parc social et privé, mise en place des PIG / OPAH, réalisation d'audits énergétiques et environnementaux, expérimentation sur la réhabilitation énergétique en secteur patrimonial...

- **Volet Economie, Emploi, Formation** : structuration de la filière bâtiment, chantiers pédagogique en partenariat avec les établissements scolaires du territoire, actions de soutien aux coopératives d'artisans...

- **Volet Ingénierie Juridique et Financière** : tiers investissement, mobilisation des milieux bancaires...

- **Volet Communication** : programme de sensibilisation et d'information, mobilisation des Espaces Info Energie.

Il est proposé d'autoriser le Président à signer la nouvelle convention de partenariat 2013-2016 relative à la réhabilitation énergétique et environnementale des logements de la CASO et des Communautés de Communes du Pays de Saint-Omer, et à effectuer toutes les démarches relatives nécessaires.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, **AUTORISE** le Président à signer la nouvelle convention de partenariat présentée ci-avant.

Pour extrait conforme.

Le Président,

